

3 E CONSEILS

Société à responsabilité limitée

au capital de 118 510 euros

Siège social : 53 rue de Turbigo 75003 PARIS

450 162 052 RCS PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes et du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société 3 E CONSEILS, Société à Responsabilité
Limitée, en Société par actions simplifiée**

SASHA CONSEIL

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Sas au capital de 100 € - Siège social : 30, Allée du Centre 93250 VILLEMOMBLE
TVA : FR08841509466

RCS Bobigny 841 509 466 - APE 6920 Z - -Tél. : 06 25 76 17 60

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique, en date du 15 avril 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse des comptes annuels de votre société au 31 décembre 2024 ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser les comptes annuels de la société au 31 décembre 2024 au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de l'analyse est la suivante :

- Le capital social est de 118 510 euros,
- Les capitaux propres sont positifs et s'élèvent à 1 515 816 euros et comprennent notamment une prime d'émission de 1 077 490 euros,
- L'actif immobilisé est d'un montant de 2 738 euros en valeur nette,
- L'actif circulant d'un montant de 1 697 885 euros comprend principalement les créances clients de 415 344 euros ainsi que des valeurs mobilières de placement de 994 992 euros,
- Les dettes s'élèvent à 184 807 euros et concernent notamment les dettes fiscales et sociales pour un montant de 177 503 euros.
- Le chiffre d'affaires de la période s'élève à 516 358 euros et est relatif aux prestations et services, à la facturation du mandat social et aux autres prestations rendues,
- Les charges d'exploitation de 494 050 euros prennent en compte les salaires et traitement pour 136 378 euros ainsi que les charges sociales pour 97 551 euros,
- Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 22 310 euros sur l'exercice 2024,
- Le résultat financier tient compte de produits de participations pour 176 000 euros,
- Après prise en compte du résultat exceptionnel lié à la cession de titres de participations, de l'impôt sur les bénéfices et de la participation des salariés, le résultat net comptable s'établit 119 544 euros en 2024.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Villemomble, le 26 juin 2025

SASHA CONSEIL



Norman ALLAL

Commissaire aux comptes et Commissaire à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale de Paris